

## **Vous accédez au domaine du Club Geländefahrrad Aachen e.V.**

### **Les règles suivantes sont à respecter :**

1. L'utilisation des parcours de VTT, ainsi que l'accès à ceux-ci sont réservés aux membres du Geländefahrrad Aachen e.V. ou aux détenteurs d'une carte d'hôte établie à leur nom propre.
2. La carte membre ou la carte d'hôte doit être présentée spontanément aux membres responsables du club ou aux agents forestiers de la ville d'Aix-la-Chapelle.
3. Les adolescents en dessous de 14 ans ont seulement accès au bikepark accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale ou avec une déclaration de consentement écrite et en présence d'un instructeur approprié. A partir de 14 ans, l'utilisation non accompagnée est autorisée avec une déclaration de consentement écrite, établie par le titulaire de l'autorité parentale.
4. L'accès au domaine ainsi que l'utilisation des parcours se fait à vos propres risques et périls et requiert une attention réciproque entre les vététistes. Les utilisateurs sont pleinement conscients des risques auxquels ils s'exposent par l'utilisation des parcours.
5. Les parcours peuvent seulement être utilisés de plein jour (du lever du soleil au coucher du soleil).
6. Les parcours peuvent uniquement être utilisés dans le sens de la descente.
7. Les courses de tous genres sont interdites sur les parcours.
8. Lors d'un orage ou d'une tempête il est interdit d'utiliser les parcours. A tout moment il faut prendre en considération les risques typiques que l'on peut rencontrer dans une forêt et la conduite de chacun doit être adaptée en fonction.
9. Le port d'un casque est obligatoire. Il est en outre conseillé de porter des protections supplémentaires (protection dorsale, genoux et coudes).
10. Le vélo doit être approprié pour l'utilisation dans un bikepark et doit se trouver dans un bon état de fonctionnement.
11. Le cycliste doit avoir la condition physique nécessaire pour rouler sur les parcours.
12. Le choix des parcours ainsi que la façon de les utiliser doivent être adaptés aux compétences et à l'expérience de conduite personnelle.
13. Avant une première descente, l'utilisateur doit prendre connaissance des trajectoires par une inspection approfondie à pied. Avant chaque utilisation ultérieure le cycliste doit faire une inspection de l'état des parcours et des risques éventuels (par exemple branches ou arbres tombés).

14. Il faut toujours respecter une distance de sécurité par rapport au cycliste précédent. C'est toujours le cycliste précédent qui est prioritaire. Les conducteurs moins expérimentés ne peuvent pas être dérangés.
15. Il est interdit de quitter le tracé des parcours.
16. Respectez les panneaux et marquages.
17. Sur les chemins forestiers, prêtez attention aux autres personnes, comme classes d'écoliers, promeneurs, autres cyclistes, piétonniers, chiens, etc.
18. Aux endroits masqués, adaptez la vitesse en fonction du champ de vision.
19. Il est interdit de construire des nouveaux obstacles ou de modifier les obstacles existants.
20. Reprenez vos déchets avec vous et ne les laissez pas traîner sur les parcours.
21. Il faut strictement suivre les consignes données par les membres du club responsables des parcours.